



**NATIONS
UNIES**



Convention-cadre sur les changements climatiques

Distr.
LIMITÉE

FCCC/SBSTA/2007/L.17
10 décembre 2007

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

**ORGANE SUBSIDIAIRE DE CONSEIL SCIENTIFIQUE
ET TECHNOLOGIQUE**
Vingt-septième session
Bali, 3-11 décembre 2007

Point 3 de l'ordre du jour
**Programme de travail de Nairobi sur les incidences
des changements climatiques et la vulnérabilité
et l'adaptation à ces changements**

Programme de travail de Nairobi sur les incidences des changements climatiques et la vulnérabilité et l'adaptation à ces changements

Projet de conclusions proposé par le Président

1. L'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique (SBSTA) a pris note du rapport¹ du Président du SBSTA et du secrétariat sur l'état d'avancement de l'exécution du programme de travail de Nairobi sur les incidences des changements climatiques et la vulnérabilité et l'adaptation à ces changements et s'est félicité des progrès accomplis jusqu'ici.
2. Le SBSTA a exprimé sa gratitude aux Gouvernements allemand, américain, australien, britannique, canadien, espagnol, japonais, néerlandais, néo-zélandais, norvégien et suisse pour les contributions qu'ils avaient apportées aux fins de l'exécution du programme de travail de Nairobi, ainsi qu'au Gouvernement égyptien et à l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), qui avaient accueilli, respectivement, l'atelier sur les risques d'ordre climatique et les phénomènes extrêmes au Caire (Égypte) du 18 au 20 juin 2007 et l'atelier sur la planification et les pratiques en matière d'adaptation à Rome (Italie) du 10 au 12 septembre 2007.
3. Le SBSTA a accueilli avec intérêt les déclarations du Président du Groupe consultatif d'experts des communications nationales des Parties non visées à l'Annexe I de la Convention, du Président du Groupe d'experts du transfert des technologies et du Président du Groupe d'experts des pays les moins avancés, ainsi que les déclarations des représentants de la FAO, de l'Organisation météorologique mondiale, du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC), du Réseau ibéro-américain de bureaux des changements climatiques et de la Munich Climat Insurance Initiative concernant les activités entreprises par ces organisations et organismes aux fins de l'exécution du programme de travail de Nairobi.

¹ <http://unfccc.int/3633.php>.

4. Le SBSTA s'est félicité des progrès accomplis dans le cadre du programme de travail de Nairobi pour mobiliser les organisations et a exprimé sa gratitude à celles qui avaient pris, ou avaient fait part de leur intention de prendre, des initiatives novatrices à l'appui de l'objectif du programme de travail de Nairobi. Il a encouragé les organisations à redoubler d'efforts à cette fin.
5. Le SBSTA a pris note des efforts déployés par le secrétariat sous la direction de son président pour amener les Parties, les organisations, les experts et les collectivités à participer à l'exécution du programme de travail de Nairobi. Il a prié le secrétariat de poursuivre ces efforts et de fournir des renseignements sur les résultats des activités entreprises dans ses rapports futurs.
6. Le SBSTA a pris note des constatations faites au sujet des incidences des changements climatiques, ainsi que de la vulnérabilité et de l'adaptation à ces changements dans le quatrième rapport d'évaluation du GIEC. Il a en outre noté que, comme prévu à l'alinéa *d* du paragraphe 6 de la décision 2/CP.11 et comme suite à ses propres conclusions consignées au paragraphe 22 du document FCCC/SBSTA/2006/11, il serait tenu compte de ces constatations pour étudier les activités complémentaires à entreprendre afin d'aider toutes les Parties, en particulier les pays en développement, surtout les moins avancés et les petits États insulaires en développement, conformément à l'objectif du programme de travail de Nairobi.
7. Le SBSTA s'est félicité des résultats des activités initiales entreprises au titre du programme de travail de Nairobi jusqu'à sa vingt-septième session et a noté que les Parties pouvaient y puiser des renseignements utiles pour examiner les points pertinents de l'ordre du jour de l'Organe subsidiaire de mise en œuvre et de son propre ordre du jour. Comme prévu à l'alinéa *c* du paragraphe 6 de la décision 2/CP.11, il examinerait, en tenant compte du paragraphe 25 du document FCCC/SBSTA/2006/11, les résultats de ces activités et des autres activités menées à bien à sa vingt-huitième session (juin 2008).
8. Le SBSTA a insisté sur la nécessité de faire en sorte que les experts contribuent de façon appropriée à l'exécution du programme de travail de Nairobi, ainsi qu'à la synthèse et à l'analyse des résultats attendus, notamment au rapport dans lequel seront récapitulés les résultats obtenus dans le cadre de l'exécution du programme de travail de Nairobi jusqu'à sa vingt-huitième session². À cet effet, il a prié le secrétariat de faire tout son possible pour obtenir que des experts et des représentants d'organisations compétentes participent à la réunion informelle de représentants des Parties chargée d'examiner les résultats des activités menées à bien avant cette réunion³.
9. Soucieux d'associer un plus large éventail d'experts à l'exécution du programme de travail de Nairobi, le SBSTA est convenu d'inviter les Parties à actualiser le fichier d'experts de la Convention⁴ pour faire en sorte que tous les domaines de compétence ayant un rapport avec l'étude des incidences des changements climatiques ainsi que de la vulnérabilité et de l'adaptation à ces changements y soient représentés.
10. Le SBSTA s'est demandé s'il ne serait pas nécessaire de constituer un groupe d'experts, a réfléchi au rôle qu'un tel groupe pourrait jouer aux fins de l'exécution et du développement du programme de travail de Nairobi, et a pris note des vues des Parties consignées dans le document FCCC/SBSTA/2007/MISC.25. Il a prié le secrétariat de lui rendre compte des enseignements tirés de la participation d'experts à l'exécution du programme de travail de Nairobi dans un rapport qu'il examinerait à sa vingt-neuvième session (décembre 2008). Le SBSTA est convenu de se pencher sur la question de savoir s'il ne serait pas nécessaire de constituer un groupe d'experts à sa vingt-neuvième session, en tenant compte des résultats de l'examen des activités menées à bien jusqu'à sa vingt-huitième session, des nouvelles activités retenues à sa vingt-huitième session et du rapport récapitulatif qui devait être établi pour sa vingt-neuvième session.

² FCCC/SBSTA/2006/11, par. 23.

³ FCCC/SBSTA/2006/11, par. 20.

⁴ <http://unfccc.int/534.php>.